



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Gildas GAUTIER
Marie-Laure KAISER

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Bachelier en Ergothérapie

Haute École Léonard de Vinci (HELdV)

17 juillet 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Présentation de la Haute École Léonard de Vinci et du bachelier en Ergothérapie.....	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	8
Conclusion générale.....	9
Droit de réponse de l'établissement.....	10

Contexte de l'évaluation

Haute École Léonard de Vinci : Bachelier en Ergothérapie

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi des cursus « Ergothérapie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, Mme Marie Laure Kaiser et Mr Gildas Gautier,¹ mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 7 décembre 2017 à la Haute École Léonard de Vinci. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en ergothérapie, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi à la suite de la visite de 2012 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité²

- Gildas GAUTIER, expert de l'éducation et en gestion de la qualité
- Marie-Laure KAISER, experte paire

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 17 novembre 2017).

² Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

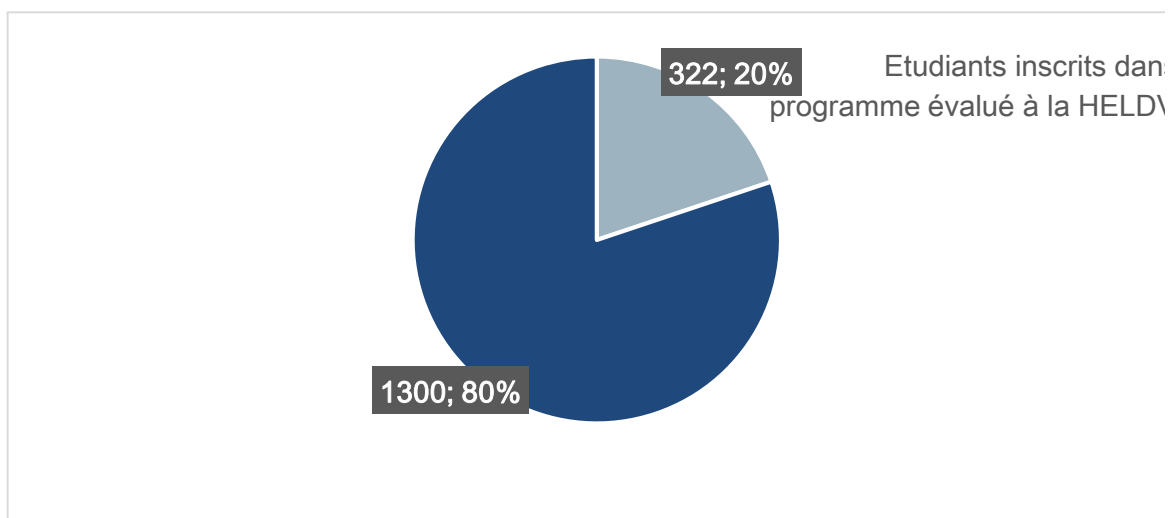
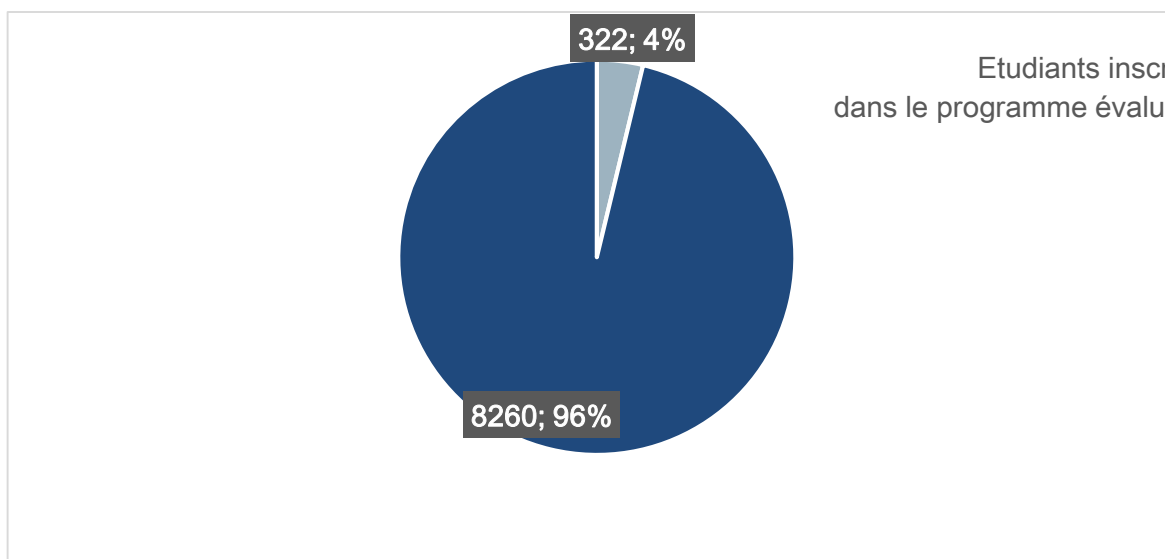
Présentation de la Haute École Léonard de Vinci et du bachelier en Ergothérapie

La Haute École Léonard de Vinci (HELdV) résulte du regroupement opéré avant 2010 de six hautes écoles préexistantes. Elle offre aujourd'hui 26 programmes de formation regroupés dans six catégories d'enseignement et assurés par cinq instituts.

La formation de bachelier en Ergothérapie relève de la catégorie paramédicale et est dispensée par l'Institut Parnasse ISEI, résultant lui-même de la fusion au sein de la HELdV de deux instituts (Parnasse Deux Alice et ISEI). Les formations paramédicales de cet institut sont implantées sur quatre sites, dont celui du Parnasse, à Woluwe saint Lambert, où se situe le bachelier d'ergothérapeute. Ce site accueille 3500 étudiants dans trois catégories différentes (Médicosocial, pédagogique et social).

En 2016-2017, la section Ergothérapie comptait 322 étudiants contre 206 en 2010-2011, soit une augmentation significative de 50% sur 5 ans.

En 2016-2017, les étudiants se répartissaient comme suit :



Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

À la suite de l'évaluation initiale en 2012, un plan d'amélioration a été élaboré. Dans la même période, l'introduction des mesures du décret Paysage a nécessité une réorganisation du plan d'études. Comme les mesures du plan d'amélioration et du décret Paysage allaient dans le même sens, la section ergothérapie a pu avancer en tenant compte des deux mesures, en mettant toutefois la priorité sur les exigences du décret.

Un des apports du nouveau programme a été la collaboration entre les enseignants dans le cadre des unités d'enseignement (UE). De plus, un véritable travail d'intégration des savoirs théoriques a pu être réalisé pour faciliter la compréhension des étudiant-e-s de leur intérêt dans la pratique.

La direction de la haute école a établi un plan stratégique, pour la période 2016-2020 ainsi que des plans de développement. Les enseignants semblent avoir été informés et consultés régulièrement. Au niveau du Parnasse-ISEI, la direction a élaboré un plan d'action selon une approche de type *bottom-up* favorisant la proactivité des parties prenantes et qui se nomme OSONS.

Suite au départ à la retraite de la cheffe du département d'Ergothérapie, l'ancienne personne en charge de la qualité du Département a été nommée à cette fonction en 2016-2017.

Fort de son succès, la catégorie Ergothérapie a connu un accroissement de 50% de la population estudiantine entre 2010 et 2016 et par conséquent un accroissement relatif des enseignants passant de 84,5 dixièmes en 2010- 2011 à 154,4 dixièmes en 2016-2017.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Pour donner suite à l'évaluation initiale de l'AEQES de 2012, un plan d'action a été élaboré. Il visait notamment une amélioration de la formation des étudiants à la pratique basée sur des preuves scientifiques. Pour ce faire, les enseignants ont dû faire référence à des articles scientifiques dans leurs cours. De plus, les étudiants doivent dans le cadre de chaque stage faire référence à un article scientifique en lien avec leur pratique. Leurs travaux de fin d'études doivent également intégrer une revue de littérature scientifique. L'audition des différentes parties a permis de voir que cette exigence est bien perçue par les étudiants et qu'ils prennent très au sérieux cette demande et en comprennent le sens. Au niveau des enseignements, nous avons pu constater que les étudiants sont formés à employer la méthode PICO (Patient, Intervention, Comparaison et Outcome) utilisée dans la pratique basée sur les preuves scientifiques, à chercher des articles scientifiques et à apprécier leur qualité scientifique et ce, dès le début de leur formation.

L'axe d'amélioration concernant la méthodologie de la recherche est visible d'une part à travers le renforcement des cours dans ce domaine, et d'autre part, dans le suivi des travaux de fin d'études (TFE) qui se fait en collaboration avec des enseignants dotés de compétences en recherche scientifique. Le comité de suivi d'expertise n'a pas consulté de TFE mais il ressort des documents en liens avec le TFE et des auditions des différentes parties prenantes, un constat général d'amélioration de leur qualité.

Une autre amélioration visait la formation aux outils d'évaluation standardisés. Nous avons pu constater que des enseignements étaient consacrés à cet objectif. De plus, l'exigence d'utilisation de tels outils durant chaque stage contribue largement à renforcer les compétences dans ce domaine. Les étudiants sont également bien formés à interpréter les résultats de ces bilans avec l'acquisition de notions statistiques de base.

Concernant l'introduction d'enseignement des modèles en ergothérapie, nous avons pu relever que la direction de la section, consciente des exigences de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) par rapport aux sciences occupationnelles, a non seulement renforcé les enseignements de ces modèles, mais également visé leur intégration dans les stages. Les étudiants ont également bien compris ce changement de paradigme et ont fait part qu'elles ont pu, parfois, faire avancer la pratique d'ergothérapie durant leur stage.

Le comité de suivi relève également, des auditions et de la consultation des fiches d'unité d'enseignement, une certaine cohérence à l'intérieur des unités d'enseignement. Toutefois, au niveau du programme, il a pu comprendre qu'il reste des ajustements permettant de renforcer sa cohérence.

L'introduction de nouvelles technologies a renforcé les possibilités d'aide et de support à l'appropriation des savoirs par le biais des Activités de Support à l'Appropriation (ASA). Des tutoriels divers ou exercices ont été élaborés et mis en ligne. Toutefois, la compréhension des objectifs de ces ASA semble différer entre les enseignants. Certains semblent les concevoir plutôt comme possibilité de rendre accessibles aux étudiants des connaissances supplémentaires alors que d'autres les conçoivent comme soutien aux étudiants en difficultés. Par ailleurs, nous relevons l'effort de développement de moyens pédagogiques innovants tels que les classes inversées ou l'e-learning.

Les points de vigilance restent premièrement la surcharge des étudiants qui avaient un nombre encore important d'heures de cours en présentiel et qui bénéficient de peu de disponibilités temporelles durant leur stage pour finaliser leur TFE. Cette préoccupation s'est déjà traduite par une réduction significative des volumes horaires de cours en présentiel (de 38 à 30 heures en moyenne hebdomadaire et visant à atteindre l'objectif de 25 heures). Mais les étudiants mentionnent de nombreux travaux de groupe qui ont pour effet de rendre plus difficile l'organisation de leur travail et qui contribuent à la surcharge. Deuxièmement, si les enseignants semblent globalement satisfaits des changements, ils ont manifesté des signes d'épuisement. Le maintien des volumes horaires des enseignants, concomitant à la réduction des horaires de cours en présentiel, favorise ici des pratiques d'innovation pédagogique qui méritent d'être soulignées et maintenues durablement.

Si l'objectif de la formation continue des enseignants a connu des avancées telles que l'augmentation du budget qui y est consacré, cet effort nécessite d'être poursuivi. Par ailleurs, le comité de suivi a relevé que la formation interne n'a pas été valorisée dans le cadre du rapport d'avancement et reste peu explicite. Or, au niveau pédagogique et pour accompagner le chantier de transformation du programme, les enseignants ont bénéficié de plusieurs sessions en interne.

Le comité de suivi tient à relever également l'effort d'introduction d'un poste d'enseignant comportant un pourcentage (10%) dédié à la recherche et la politique de soutien pour la réalisation d'un doctorat. Il conseille de poursuivre dans ce sens ces initiatives et d'augmenter le pourcentage afin que les enseignants puissent développer leur propre axe de recherche.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

L'organisation du système qualité de la haute école est principalement structurée à l'intérieur de chaque institut et aux différents niveaux de direction dans ceux-ci (institut et département). Chaque département, tel que celui d'Ergothérapie, dispose d'une forte autonomie avec une direction adjointe en charge de la qualité et le développement d'une démarche qualité propre à chaque département, le niveau central de la HE développant principalement des outils transversaux.

Un plan stratégique de la HE est décliné en plans d'action dans chaque institut (cf. *supra* partie 1) élaboré selon la démarche OSONS visant à « partir de ce qu'on faisait déjà pour faire plus ».

Le comité de suivi a ainsi identifié une organisation du système qualité pertinente pour accompagner les changements (application du Décret Paysage) et soutenir la gouvernance, et en même temps discrète. Cette dernière qualité favorise une contribution efficace de la démarche qualité à l'amélioration continue de la formation sans paraître constituer une contrainte pour les enseignants mais sans peut-être que ceux-ci ne l'identifient formellement, suggérant le besoin d'une communication plus explicite sur cette contribution.

Le suivi des changements est réalisé, piloté et documenté (enquêtes étudiants, focus groupes...). Une démarche d'amélioration continue pour assurer les adaptations nécessaires est présente mais dont la formalisation et l'objectivation pourraient être améliorées.

Comme l'effort a été mis sur l'introduction du nouveau programme, l'évaluation des enseignements n'a pas été une priorité, elle reste encore à instaurer et systématiser.

L'implémentation du décret Paysage et la réalisation de celle-ci ont abouti à reconstruire une formation d'ergothérapeute de la HEEdLV qui a pu gagner en cohérence (notamment par une architecture et une mise en œuvre d'UE intégrées) et en qualité. Par ces dispositions relatives à l'organisation des parcours individualisés d'étudiants, ce décret Paysage a par ailleurs pour effet de générer une plus grande hétérogénéité de niveaux dans les cours et dans la réalisation et l'aboutissement des parcours des étudiants. Ces deux éléments apparaissent bien en tension dans la conduite de ce nouveau programme, particulièrement pour la part des étudiants (estimée à 50%) qui ne réalisent pas un parcours « normal » (de réussite complète sur chacune des 3 années successives). Non spécifique à cette formation, cet élément de tension semble devoir constituer un point d'attention et de vigilance spécifique pour la démarche qualité du département. Ce constat induit en particulier un besoin de se doter d'indicateurs et d'outils permettant de mieux connaître, aux différentes étapes de leur parcours, la population d'étudiants qui connaît aussi une augmentation forte de ses effectifs et des évolutions importantes dans ses profils.

Conclusion générale

Le comité de suivi relève une dynamique très positive dans cet établissement et un effort d'amélioration de la formation d'ergothérapeute qui a renforcé les moyens de développer les compétences des étudiants eu égard aux exigences de la Fédération mondiale des ergothérapeutes et aux besoins du terrain en Belgique.

Avec l'amélioration effective de la qualité de la proposition de formation d'ergothérapeute de l'école, le challenge du département et de sa démarche qualité est aujourd'hui d'améliorer les moyens et les outils de suivi des parcours individuels, pour soutenir la réussite la plus optimale du plus grand nombre d'étudiants.

Nous tenons à féliciter la direction et les enseignants pour ce management pertinent qui contribue à une amélioration continue de la qualité du cursus en ergothérapie.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation de suivi
Ergothérapie
2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :
Nous remercions les experts pour le rapport de leurs observations. Nous ne souhaitons émettre aucune objection majeure, nous apportons seulement une précision.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond
6	2	6 ^{ème} §, 3 ^{ème} phrase	Il est « normal » que tous les enseignants ne conçoivent pas les ASA de la même manière puisque les objectifs des ASA sont multiples et peuvent varier en fonction de l'année et/ou de l'activité d'apprentissage et/ou des objectifs poursuivis par l'enseignant. Les ASA ont été annoncées le 07/03/2017 (réunion de travail) aux enseignants comme « un facilitant et/ou un approfondissement pour ceux qui le souhaitent »

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) -Président(e)

D. Huvelé

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

VALÉRIE DARLOT

Nom et signature du (de la) (des) Directeur(-trice)(s) de catégorie

Annick Jacobs-Fraselle
Directrice